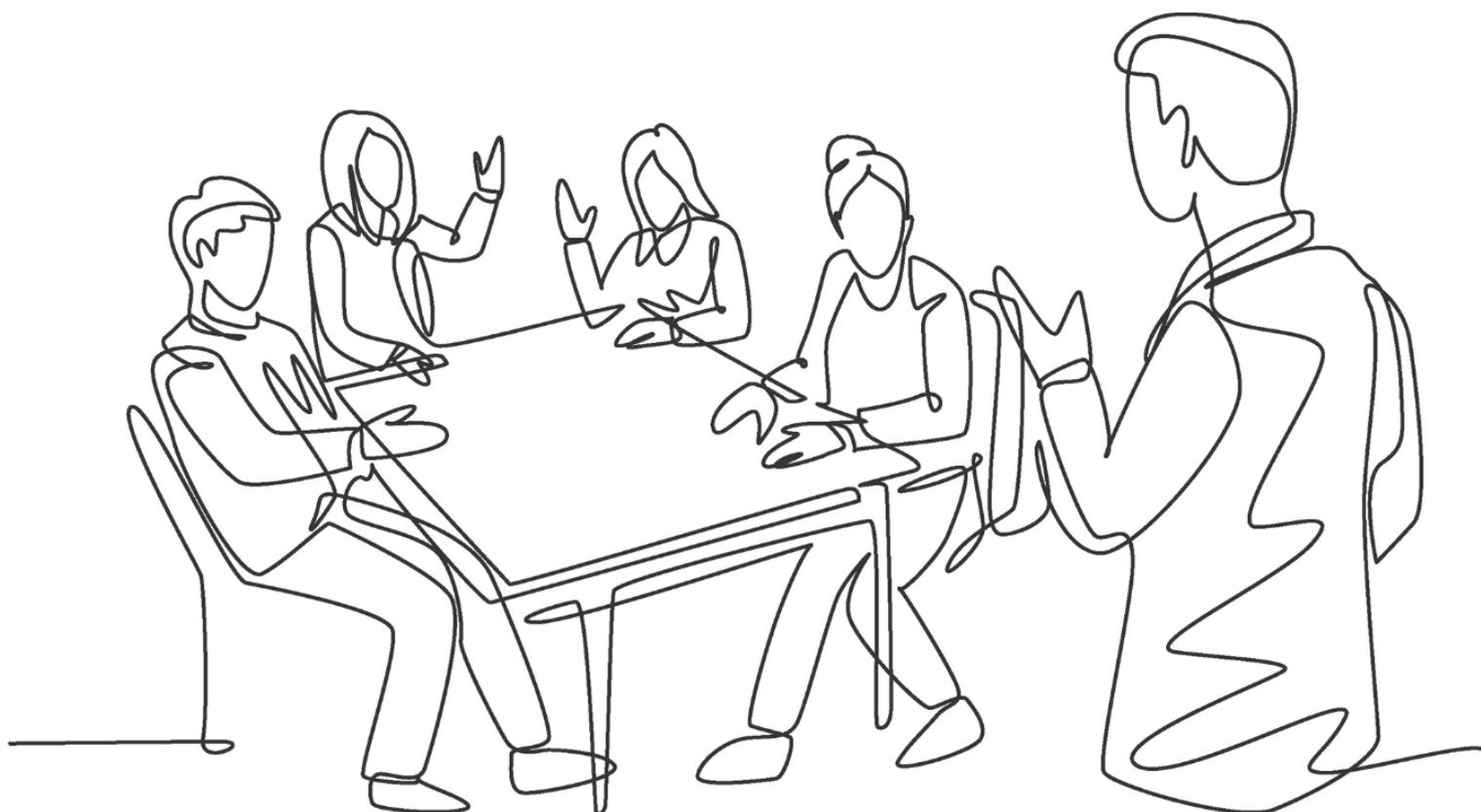


Développer la participation **au sein de structures** **accompagnant des** **personnes handicapées**





Sommaire

I. CONTEXTE ET OBJECTIF DU GUIDE D'ESSAIMAGE	2
A. L'expérimentation dans le Grand Est	2
B. Objectif du document	3
C. Terminologie	Erreur ! Signet non défini.
II. CONDITIONS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE PARTICIPATION	4
1. La participation au niveau des structures	4
A. Disposer d'un nombre suffisant de personnes intéressées	4
B. Des professionnels motivés et formés aux pratiques de participation	5
C. Un encadrement et des collègues impliqués dans la démarche	5
D. Du temps accordés aux professionnels pour organiser et animer les groupes	5
E. Des moyens matériels pour assurer la convivialité et les frais des participants	6
F. Des objectifs et des contenus clairs pour les réunions du groupe	6
G. La mise a profit des productions du groupe	Erreur ! Signet non défini.
H. Une reconnaissance de la plus-value de l'action par les financeurs	7
I. L'existence d'un réseau d'animateurs avec lequel travailler	7
2. La participation au niveau d'un territoire	8
A. Missionner un responsable de l'animation du groupe régional	8
B. Réunir le groupe régional à fréquence régulière ou selon les besoins	8
C. Opérer une rotation des participants	9
D. Gérer les déplacements	9
E. Faire le lien avec les institutions du territoire	9
III. PROPOSITION DE PLAN D' ACTIONS POUR ESSAIMER LES PRATIQUES DE PARTICIPATION	10
1. Essaimer la participation dans le Grand Est	10
2. Diffuser la participation au sein des structures médicosociales au niveau national	11

I. CONTEXTE ET OBJECTIF DU GUIDE D'ESSAIMAGE

L'expérimentation dans le Grand Est

Ce guide s'adresse aux pouvoirs publics et aux structures accompagnant des personnes en situation de handicap et plus particulièrement aux structures qui les accompagnent vers l'emploi en milieu ordinaire.

Il a été élaboré à l'occasion d'une expérimentation soutenue par la CNSA, par la DREETS du Grand Est, par l'ARS Grand Est, par l'Agefiph et par le FIPHP qui s'est déroulée entre juin 2022 et avril 2024.

Cette expérimentation visait à construire, à animer et à évaluer :

- **Des groupes locaux de participation** de personnes accompagnées au sein de treize structures portant un service « Emploi accompagné » dans le Grand Est. Les groupes locaux réunissaient entre 3 et 10 personnes selon les territoires, selon une fréquence variable d'un groupe à un autre (entre une fois par semaine et une fois par trimestre). Leurs buts étaient de développer le pouvoir d'agir des participants et de contribuer à améliorer l'accompagnement proposé.
- **Un groupe régional, baptisé « Ensemble participatif de l'Emploi accompagné »** composé de personnes accompagnées dans les groupes locaux et d'animateurs des groupes. Ce groupe qui s'est réuni cinq fois dont trois fois en présentiel à Nancy réunissait une trentaine de participants. Lors des deux dernières rencontres à Nancy, des représentants des institutions (ARS, DREETS, Agefiph) ont également participé. Le but du groupe régional était de créer une dynamique entre les groupes locaux et de faire le lien avec les pouvoirs publics au niveau régional pour améliorer l'Emploi accompagné.

Pour plus d'information sur déploiement de ces actions de participation et leur évaluation, deux documents sont disponibles.

Guide de la participation des personnes handicapées

Ce guide propose **une méthode pour organiser et animer des actions de participation avec des personnes handicapées sur un territoire**. Cette méthode a été élaborée à l'occasion de la formation des animateurs et mis à jour tout au long de l'expérimentation entre 2022 et 2024

Rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation a été réalisé par une équipe d'évaluation externe. Il décrit l'impact de cette expérimentation sur les personnes et les politiques publiques. L'évaluation a été menée en 2023 et 2024 à travers des remontées d'information de la part des professionnels et par des rencontres en individuel et en collectif avec les personnes accompagnées, les professionnels, les directions des structures et les financeurs. Le rapport d'évaluation a été publié à l'issue de l'expérimentation, en mai 2024.

Objectif du document

Ce présent document vise à proposer un mode opératoire et des conseils pratiques pour déployer des actions de participation des personnes en situation de handicap. Il poursuit ainsi une double vocation :

- **Pérenniser l'action expérimentée dans le Grand Est** (au niveau local et régional) ;
- **Encourager et développer des actions de participation dans d'autres régions.**

Il présente les **conditions nécessaires pour développer ou améliorer** :

- **Un groupe local** dans les structures accompagnant des personnes en situation de handicap ;
- **Un réseau de participation** au niveau régional rassemblant un ensemble de structures locales.

Enfin, ce document propose **un plan d'action pour essayer cette pratique** dans le Grand Est et sur l'ensemble du territoire national.

Il s'adresse aux financeurs des établissements et services médicosociaux **ainsi qu'aux structures elles-mêmes** et en particulier les structures porteuses de l'Emploi accompagné.

Terminologie

Afin de simplifier la lecture de ce document, les actions de participations seront dénommées au sein de ce document :

- **Groupe local**, pour les actions de participation déployées au niveau d'une structure ;
- **Groupe régional**, pour les actions déployées sur un territoire plus large (à l'échelle de la Région dans l'expérimentation menée dans le Grand Est).

Dans le déploiement d'actions de participation, la désignation de ces groupes doit être adaptée au contexte (situation des personnes, objectifs poursuivis par l'action de participation...). **Cette désignation doit être la plus explicite possible** (exemple : comité/conseil consultatif/participatif de la structure X).

II. CONDITIONS NECESSAIRES A LA MISE EN PLACE D' ACTIONS DE PARTICIPATION

1. LA PARTICIPATION AU NIVEAU DES STRUCTURES

Disposer d'un nombre suffisant de personnes intéressées

Pour qu'un groupe local fonctionne, il faut que celui-ci soit composé d'un nombre suffisant de personnes. Même si le nombre de personnes peut varier d'un groupe local à un autre (par exemple en fonction du handicap des personnes), la structure doit être dotée d'un nombre suffisant de personnes intéressées pour constituer un groupe et assurer le renouvellement des participants.

Le nombre de personnes intéressées va dépendre :

- **Du nombre de personnes accompagnées** : en dessous d'une douzaine de personnes, sauf à rendre la participation obligatoire ou à faire participer au même groupe des personnes accompagnées par un autre service de la structure, il ne semble pas réaliste de faire fonctionner un groupe sur la durée.
- **De la disponibilité des personnes** : pour que les personnes participent, il faut que les réunions soient organisées dans un cadre qui facilite leur venue. A titre d'exemple, si la volonté est de faire participer également des personnes qui travaillent, il faudra prendre le soin de déterminer le jour et l'heure qui permettra à un maximum de personnes accompagnées de pouvoir être présentes. Cela peut également impliquer une discussion avec l'employeur afin que celui-ci puisse permettre aux personnes de bénéficier d'un rythme de travail compatible avec la participation aux temps de rencontre.
- **De la qualité de la mobilisation des personnes** : Le plan de mobilisation des personnes doit être pensé et mis en œuvre de manière continue afin de renouveler les participants au fur et à mesure (voir guide méthodologique pour plus d'information sur la mobilisation des participants).

Pour que l'action soit la plus dynamique possible, il est recommandé de proposer l'action à tous les bénéficiaires et pas uniquement à certaines personnes.

Des professionnels motivés et formés aux pratiques de participation

La réussite d'un groupe local va en grande partie dépendre des personnes qui vont être en charge de l'animer.

Ces professionnels doivent :

- **Être volontaires** et avoir un **goût pour l'animation d'actions collectives** ;
- **Être formés** à la mise en œuvre et à l'animation d'une action de participation. A ce titre, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) a développé un contenu de formation dédié au déploiement ou à l'amélioration d'actions de participation à destination de personnes en situation de handicap.

Pour que le groupe local fonctionne, **il est conseillé par ailleurs de s'appuyer sur un binôme d'animateurs** afin de ne pas faire reposer le groupe sur une seule personne. Cela facilitera la continuité de celui-ci en cas d'absence (ex ; congé maternité) ou de départ.

Au-delà de la formation, des outils pratiques peuvent être utiles à la bonne réalisation de la mission des professionnels (exemple : guide sur la participation des personnes handicapées, livret de méthodes d'animation...). Ces outils peuvent être transmis lors de la formation.

Un encadrement et des collègues impliqués dans la démarche

Les professionnels en charge de l'animation du groupe local doivent pouvoir **compter sur le soutien de leur hiérarchie**.

L'animation d'un groupe local doit donc être portée également par la direction afin que **cette action et l'implication des professionnels soient valorisées au sein de la structure**. A ce titre, la présence d'un groupe local peut figurer dans le projet de service de la structure.

Une attention particulière doit également être accordée à la mobilisation d'autres collègues sur lesquels va également reposer la réussite de l'action de participation (exemple : pour mobiliser des participants). Les collègues doivent comprendre la plus-value de l'action et bénéficier d'une information régulière. Ils doivent également être impliqués dans la mise en œuvre d'actions qui pourraient découler des propositions du groupes.

Du temps accordé aux professionnels pour organiser et animer les groupes

L'organisation, la préparation, l'animation et la valorisation d'un groupe local de participation va demander du temps aux professionnels impliqués.

Il est donc nécessaire qu'ils puissent **disposer du temps nécessaire à la réalisation de cette mission dans de bonnes conditions** et sans que cela nuise à leurs autres activités (exemple : accompagnements individuels).

Le temps disponible qui sera consacré à cette mission doit être discuté entre les professionnels en charge de l'animation du groupe local et leur direction. Cela peut impliquer de faire évoluer le périmètre de leurs autres missions au sein de la structure (exemple : allégement du nombre d'accompagnements individuels). A titre d'exemple, si le groupe local se réunit une fois par mois, les animateurs doivent pouvoir consacrer environ deux jours par mois à l'animation du groupe afin d'effectuer l'ensemble des tâches qui leur sont confiées (mobilisation des participants, préparation des réunions, animations des réunions, exploitation des productions, valorisation des personnes, lien avec les autres groupes locaux...).

Dans l'idéal, **la mission d'animateur de groupe local doit être précisée dans leur fiche de poste.**

Des moyens matériels pour assurer la convivialité et les frais des participants

L'animation d'**un groupe local demande des moyens matériels** (lieu agréable, accueil café, sortie pour fédérer le groupe, déplacements des participants...).

Il est donc nécessaire de **prévoir un budget** afin d'éviter par exemple que les professionnels en charge financent eux-mêmes les dépenses afférentes (exemple : achat de gâteaux ou de jus de fruits pour assurer la convivialité de la réunion).

Des objectifs et des contenus clairs pour les réunions du groupe

Plus les objectifs du groupe local et les sujets qui y seront abordés sont clairs et plus les personnes seront intéressées pour participer.

Il est donc conseillé de :

- De **définir les objectifs du groupe** (exemple : développer la confiance et les compétences des personnes tout en améliorant le dispositif d'accompagnement) **et un déroulé type de réunion.**
- D'**indiquer dans l'invitation de chaque réunion les sujets qui seront portés à l'ordre du jour** et si possible de déterminer à l'avance les sujets qui seront abordés dans les prochaines réunions du groupe local pour donner de la visibilité aux personnes.

Le déroulé type d'une réunion du groupe local doit permettre d'apporter un bénéfice direct aux personnes et à la structure. Ainsi, il peut être composé de plusieurs séquences afin d'atteindre ces deux objectifs.

Exemple de déroulé type élaboré avec des participants de l'ensemble participatif de l'Emploi accompagné du Grand-Est

Durée	Séquence	Description
10 minutes	Point de situation / Météo du jour	Utilisation d'un outil type « Roue de l'humeur »
10 minutes	Icebreaker	Animation ludique pour faire connaissance, accueillir les nouvelles personnes et s'échauffer
15 minutes	La vie du groupe	Point sur la vie du groupe local (travaux en cours, sujets ou activités à réaliser, renouvellement des participants ..)
30 minutes	Partage d'expérience	Atelier collectif sur l'emploi (accès ou maintien) mobilisant les expériences de chacun (pairaidance)
10 minutes	Pause	
40 minutes	Réflexion sur l'emploi accompagné	Atelier pour améliorer l'organisation et les méthodes de l'emploi accompagné / Préparation groupe régional
5 minutes	Ressenti suite à la réunion	Tour de table, « roue de l'humeur », « la pile » pour faire le point sur la réunion

Une reconnaissance de la plus-value de l'action par les financeurs

L'existence d'un groupe local va apporter un bénéfice direct aux personnes et contribuer ainsi à leur parcours d'accompagnement. Par ailleurs, il va contribuer à améliorer « chemin faisant » le service d'accompagnement qui leur est proposé.

Pour cette double raison, **l'existence d'un groupe local doit être valorisée par la structure lors des dialogues de gestion avec ses financeurs.** Cela implique que les financeurs soient parties prenantes de l'action, si possible dès son lancement.

L'existence d'un réseau d'animateurs avec lequel travailler

Un groupe local sera d'autant plus efficace s'il s'intègre dans un réseau d'acteurs sur un territoire comme ce fut le cas lors de l'expérimentation dans le Grand-Est (Ensemble participatif de l'Emploi accompagné au niveau régional). Ainsi, les personnes en charge de l'animation du groupe local pourront bénéficier d'un réseau de professionnels avec lesquels elles pourront **échanger des pratiques et élaborer/participer à des actions communes.**

Ce réseau de professionnel peut être constitué à l'occasion d'une formation-action comme ce fut le cas lors de l'expérimentation dans le Grand Est.

2. LA PARTICIPATION AU NIVEAU D'UN TERRITOIRE

La participation au niveau d'un territoire s'entend ici par l'organisation d'instances regroupant des personnes appartenant à différents groupes locaux. Elle s'appuie donc nécessairement sur la constitution d'un réseau régional (voir ci-dessus).

Par commodité, dans ce document, nous désignerons comme « groupe régional », les réunions rassemblant différents groupes locaux, même si celles-ci peuvent être pensées et organisées à un autre échelon territorial (exemples : au niveau d'un département, ou d'une communauté de communes ...).

Missionner un responsable de l'animation du groupe régional

Le groupe régional sera d'autant plus actif et efficace s'il est basé sur un réseau de groupes locaux. Ce réseau de groupes locaux et les réunions du groupe régional doivent être animés par un responsable afin d'éviter que cette dynamique ne s'étirole progressivement.

Ce responsable de l'animation régionale peut être missionné parmi les animateurs des groupes locaux ou être désigné à un niveau plus large (ex : au niveau d'une institution).

A titre d'exemple, concernant l'Emploi accompagné, l'animation du réseau d'animateurs locaux peut être réalisée par exemple par une institution (DREETS, ARS, Agefiph), par la coordination du PRITH ou par un acteur externe mandaté pour exercer cette mission, rôle qui a été joué par l'Ansa à l'occasion de l'expérimentation dans le Grand Est.

Réunir le groupe régional à fréquence régulière ou selon les besoins

Pour qu'il soit véritablement actif, le groupe régional doit se réunir régulièrement (entre deux et quatre fois par an). Deux formats de réunions sont possibles :

- **La création d'une instance régionale**, tel que ce fut le cas dans le Grand-Est avec « L'Ensemble participatif de l'Emploi accompagné ». Le groupe régional s'est réuni une fois par trimestre en alternant les réunions sur une journée complète en présentiel à Nancy et les réunions d'une demi-journée en visioconférence afin de maintenir une fréquence de réunion trimestrielle. Les journées en visioconférence peuvent être pertinentes pour organiser, avec les personnes, les réunions du groupe régional en présentiel.
- **La mise en place de « Focus group » dédiés** : Le réseau des groupes locaux peut être mobilisé pour organiser, au niveau régional, des réunions sur des sujets ciblés pour lesquels il est utile d'associer des personnes en situation de handicap. Ces « Focus Group » peuvent être impulsés par les financeurs ou proposés par un acteur tiers qui souhaite recueillir la parole de personnes en situation de handicap.

Opérer une rotation des participants

Les membres des groupes locaux qui vont participer au groupe régional peuvent varier d'une réunion à l'autre. Cela permet d'apporter du renouvellement au groupe régional et de faire découvrir ce type de réunion à de nouvelles personnes.

Il est cependant conseillé de conserver le groupe régional assez stable dans sa composition au démarrage (les trois premières réunions) afin de créer une cohésion de groupe entre les personnes.

Gérer les déplacements

Les frais de déplacement doivent être pris en charge afin que les personnes n'aient pas à contribuer financièrement pour participer.

Ils peuvent être pris en charge directement par la structure participante ou par l'entité organisatrice, comme ce fut le cas à l'occasion de l'expérimentation dans le Grand Est.

Le déplacement des personnes sera facilité par la participation des animateurs à la rencontre régionale. Ainsi lors de l'expérimentation dans le Grand Est, les animateurs des groupes locaux étaient systématiquement conviés.

Faire le lien avec les institutions du territoire

Pour que le groupe régional soit légitimé et soutenu dans son action, il est important de créer du lien entre les personnes, les professionnels et les institutions du territoire.

Le lien avec les institutions doit aller au-delà de la simple transmission d'informations. Il doit passer par une rencontre régulière de l'ensemble des parties prenantes.

Lors de l'expérimentation dans le Grand Est, les pouvoirs publics ont été conviés aux réunions du groupe régional. Ainsi l'ARS et la DREETS Grand Est étaient présentes lors des dernières journées organisées à Nancy. Cette participation a apporté une plus-value importante pour l'ensemble des parties prenantes dans la mesure où elle a permis de rapprocher les personnes et les pouvoirs publics en dépassant sans doute certaines représentations.

III. PROPOSITION DE PLAN D'ACTION POUR ESSAIMER LES PRATIQUES DE PARTICIPATION

1. ESSAIMER LA PARTICIPATION DANS LE GRAND EST

L'essaimage de la participation des personnes en situation de handicap dans le Grand Est peut s'appuyer sur :

- **Les plateformes d'Emploi accompagné déjà impliquées** et celles qui ne le sont pas encore (Ardennes, Meuse, Vosges).
- **Les autres services portés par les structures qui accompagnent des personnes** (SAVS, SAMSAH, ESAT, IME, Entreprises adaptées, Cap Emploi...) qui souhaiteraient eux aussi entrer dans une démarche participative. Cette vision plus large permet d'envisager un déploiement plus ambitieux de la participation, en partant des structures expérimentales qui portent plusieurs services et en étendant cette participation à de nouveaux acteurs.

Cette pérennisation doit être envisagées :

- **Pour les établissements et services médicosociaux** financés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en s'appuyant sur le Projet Régional de Santé (PRS). Ces établissements peuvent être des établissements pour adultes ou des établissements pour les jeunes afin de favoriser leur sortie et leur autonomie.
- **Pour les services d'accompagnement en milieu ordinaire** (Emploi accompagné, Entreprises adaptées, Cap emploi...) en s'appuyant sur le Plan Régional des Travailleurs Handicapés (PRITH) porté par la DREETS, l'Agefiph et le FIPHFP.

Pour ces deux types d'acteurs, l'essaimage peut se faire en différentes étapes :

- **Organisation d'une action de sensibilisation des structures sur la base des éléments produits** lors de l'expérimentation (guide, rapport d'évaluation, film) et de témoignages des participants (personnes et professionnels). Cette réunion peut être organisée en présentiel ou en visioconférence. Elle permettrait de détecter des structures ou des services volontaires pour développer la participation. Il est envisageable d'organiser cette réunion dans le cadre du PRITH, en y conviant également les acteurs du médicosocial.
- **Lancement de nouvelles formations-actions coanimées par un professionnel de l'Ansa et un ou deux animateurs volontaires (déjà formé)** afin de diffuser les pratiques **tout en formant de nouveaux formateurs sur le territoire**. La participation des professionnels (et éventuellement de personnes accompagnées) à cette formation peut être financée par les pouvoirs publics au titre du PRS et du PRITH et/ou au titre de la formation professionnelle par les OPCO des structures participantes.

Note: un système de parrainage par les structures déjà formées serait utile pour apporter un appui en continu aux nouvelles structures participantes au cours de la formation-action.

- **Poursuite de l'animation régionale par l'Ansa dans la perspective de passer le relais à des professionnels de terrain** (professionnels ayant participé à l'expérimentation). Les réunions de l'ensemble participatif pourraient se dérouler tous les 6 mois en présentiel en conviant progressivement les personnes des nouveaux groupes constitués. Entre chaque réunion de l'ensemble participatif, des réunions en visioconférence pourraient être organisées afin de préparer les rencontres, avec les participants des groupes locaux. La préparation et l'animation de ces rencontres régionales peuvent être financées par les pouvoirs publics (financement PRS ou PRITH par exemple).
- **Une évaluation au bout de deux ans** à travers une étude d'impact pourrait être menée afin de mesurer les résultats en tenant compte de la durée d'installation nécessaire à certains groupes (exemple ; les groupes accueillant des personnes avec TSA pour lesquels les choses peuvent prendre plus de temps).

2. DIFFUSER LA PARTICIPATION AU SEIN DES STRUCTURES MEDICOSOCIALES AU NIVEAU NATIONAL

Deux approches sont possibles pour diffuser les pratiques de participation des personnes en situation de handicap au niveau national, sur la base de l'expérimentation réalisée dans le Grand Est :

- **La première approche consiste à se baser sur les structures d'Emploi accompagné** en reproduisant l'expérience du Grand Est sur de nouveaux territoires. Le recrutement de nouvelles structures et le déploiement d'actions de participation peut s'appuyer sur le collectif France Emploi accompagné (CFEA).
- **La seconde approche consiste à déployer ce type d'action sur l'ensemble des structures médicosociales de manière plus large.** Elle peut s'appuyer sur des acteurs nationaux tels que la CNSA et la DGCS.

Ces deux approches peuvent être menées en parallèle.

Quelle que soit l'approche choisie, le déploiement peut se faire en trois étapes :

- **Organisation d'une action de sensibilisation des structures sur la base des éléments produits** lors de l'expérimentation (guide, rapport d'évaluation, film) et de témoignages des participants (personnes, professionnels, pouvoirs publics). Cette réunion pourrait prendre la forme d'une visioconférence organisée par la CNSA dans le cadre du retour d'expérience sur les différentes actions soutenues lors de son appel à projets et/ou d'une visioconférence dédiée à l'expérimentation portée par

Marguerite Sinclair et l'Ansa dans le Grand Est, ce qui permettrait de disposer de plus de temps pour les témoignages.

Au-delà des structures porteuses des services (Emploi accompagné, Entreprise adaptées, SAVS, SAMSAH...) les financeurs du médicosocial peuvent également être conviés par l'intermédiaire de la CNSA, de la DGCS (ARS), de la DFGEFP (DREETS) de l'Agefiph et du FIPHFP.

Cette visioconférence permettrait de **détecter des structures ou des services volontaires** mais également des institutions souhaitant développer la participation (au niveau des structures et/ou au niveau du territoire).

En parallèle, une rencontre peut être organisée avec les financeurs nationaux dans le cadre du comité technique de l'Emploi accompagné.

- **Lancement de nouvelles formations-actions animées par l'Ansa au niveau des territoires volontaires.** La participation à cette formation peut être financée par les pouvoirs publics (DGCS, Agefiph, FIPHFP) et/ou au titre de la formation professionnelle par les OPCO des structures. **Cette formation intégrera** un travail collectif pour constituer et animer durablement un réseau d'acteurs de la participation sur le territoire. Elle intégrera également **une évaluation permettant de démontrer l'opérationnalité et la plus-value de la participation** sur le territoire.
- **Lancement de l'animation régionale par l'Ansa dans la perspective de passer le relais à des professionnels de terrain** (professionnels formés). La participation à cette formation peut être financée par les pouvoirs publics (financement le PRITH par exemple). Les réunions des groupes régionaux pourraient se dérouler tous les 3 mois en alternant présentiel et visioconférence (pour préparer les réunions en présentiel), comme expérimenté dans le Grand Est. Après deux années, l'Ansa passerait le relais aux professionnels.

Publication réalisée avec le soutien de :



Publication réalisée dans le cadre d'une expérimentation portée par l'association Marguerite Sinclair:



POUR TOUT
RENSEIGNEMENT ET CONTACT

www.solidarites-actives.com

Agence nouvelle des solidarités actives
28, rue du Sentier 75002 Paris
Tél. : 01 43 48 65 24

Simon Roussey
simon.roussey@solidarites-actives.com

